

Face aux contraintes professionnelles, un espace rural à deux vitesses

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 139 • Avril 2026



Près d'un habitant sur deux en âge de travailler réside dans une commune rurale en Centre-Val de Loire. Les habitants du rural sont moins touchés par la pauvreté monétaire et le chômage que ceux résidant dans l'urbain. Cependant, les ruraux qui ne vivent pas à proximité des grands pôles de population et d'emploi font face à de plus grandes contraintes professionnelles que les ruraux périurbains. Ils sont ainsi davantage touchés par la pauvreté et le chômage. De plus, leur niveau de diplôme est plus faible, ce qui est notamment lié à l'éloignement des lieux d'enseignement supérieur. Ils sont plus souvent ouvriers, et moins souvent cadres que les habitants du rural périurbain ou de l'urbain. Par ailleurs, les contraintes de distance au lieu de travail pèsent sur l'ensemble des ruraux, qui sont deux fois plus nombreux que les urbains à parcourir plus de 10 km pour aller travailler. Les cadres et les personnes occupant des professions intermédiaires résidant dans le rural ont les plus grandes distances à parcourir. Enfin, dans le rural, les chômeurs et inactifs hors personnes au foyer, étudiants et retraités, sont plus souvent des femmes.

En partenariat avec :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

En 2022, près d'un habitant sur deux en âge de travailler, c'est-à-dire ayant entre 15 et 64 ans, réside dans une commune rurale au sens de la **grille communale de densité** en Centre-Val de Loire. Cette part est bien plus élevée qu'au niveau national (48,7 % contre 31,9 % en France métropolitaine). Parmi eux, plus de 700 000 personnes vivent dans des communes rurales à proximité des grands pôles de population et d'emploi, dites « **périurbaines** », et 556 000 dans les communes rurales dites « non périurbaines ».

Le **taux de pauvreté monétaire** des ménages dont le référent fiscal est en âge de travailler est inférieur en milieu rural (11,6 % contre 18,6 % dans l'urbain) en 2021, mais il est plus élevé dans le rural non périurbain (14,9 %) que dans le rural périurbain (9,0 %). Les quatre intercommunalités aux taux les plus élevés de la région sont rurales et se situent à la limite sud de la région, dans les départements du Cher et de l'Indre. À titre d'exemple, le taux de pauvreté de la communauté de communes de la Marche Berrichonne atteint 23,0 %. Les habitants

du rural non périurbain sont ceux dont le **niveau de vie** médian est le plus bas. Il est plus élevé dans le rural périurbain que dans l'urbain.

Parmi les personnes en âge de travailler, la part de celles en emploi en 2022 est plus élevée dans le rural (71,3 %) que dans l'urbain (64,4 %) ► **figure 1** ; des niveaux proches de ceux de la France métropolitaine. Cette part est plus faible dans le rural non périurbain (68,3 %) que dans le rural périurbain (73,5 %). L'Indre est le département dans lequel la part de personnes en emploi dans le rural est la plus faible : en dehors des pôles d'emploi et de population, elle s'établit à 65,9 %. La part de **chômeurs** est plus basse dans le rural : elle est de 6,8 % contre 9,6 % en zone urbaine. Elle dépasse les 10 % dans sept intercommunalités rurales, dont cinq sont situées dans le Cher ; les deux autres

lui étant limitrophes. Elle est plus élevée dans les communes rurales non périurbaines (7,9 %) que périurbaines (6,1 %). Par ailleurs, les chômeurs restent dans cette situation plus longtemps dans le rural non périurbain : 42,1 % des chômeurs le sont depuis plus d'un an, contre 37,9 % dans le rural périurbain et 38,6 % dans l'urbain.

Un niveau de diplôme moins élevé dans le rural

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans du rural sont moins ni en emploi, ni en études, ni en formation (15,3 % contre 16,6 % dans l'urbain), mais cette part est plus élevée dans le rural non périurbain (17,4 %). Les jeunes sont un peu moins nombreux à poursuivre leurs études dans le rural : 44,1 % sont en formation contre 46,6 % dans l'urbain. Ils accèdent plus tôt

► 1. Part de personnes en emploi, au chômage et d'inactifs, dans le rural et dans l'urbain (en %)

Territoire de résidence	Part de personnes en emploi	Part de personnes au chômage	Part d'inactifs
Rural	71,3	6,8	21,9
Dont : Rural non périurbain	68,3	7,9	23,8
Dont : Rural périurbain	73,5	6,1	20,4
Urbain	64,4	9,6	26,0
Ensemble	67,7	8,3	24,0

Champ : Population des 15-64 ans résidant en Centre-Val de Loire.
Source : Insee, Recensement de la population 2022.

à l'emploi (40,6 % des 15-25 ans sont en emploi contre 36,8 % dans l'urbain). Cependant, ces résultats diffèrent grandement selon le type de ruralité : les jeunes du rural périurbain sont davantage en formation (47,0 %) et moins en emploi (39,2 %).

Le niveau de diplôme est moins élevé en milieu rural. Seuls 12,7 % des 26-64 ans vivant dans le rural non périurbain ont un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou plus, contre 17,4 % dans le rural périurbain et 26,4 % dans l'urbain. De plus, les jeunes sans diplôme vivant dans le rural non périurbain font face à des difficultés accrues [Reversé C., 2025]. Ils sont 3 600 jeunes entre 18 et 25 ans à n'avoir aucun diplôme. Lorsqu'ils sont en emploi, ils sont plus souvent en contrat à durée limitée (18,3 %, contre 15,7 % dans le rural périurbain et 17,4 % dans l'urbain) et un peu plus souvent intérimaires (7,1 %, contre 6,1 % dans le rural périurbain et l'urbain).

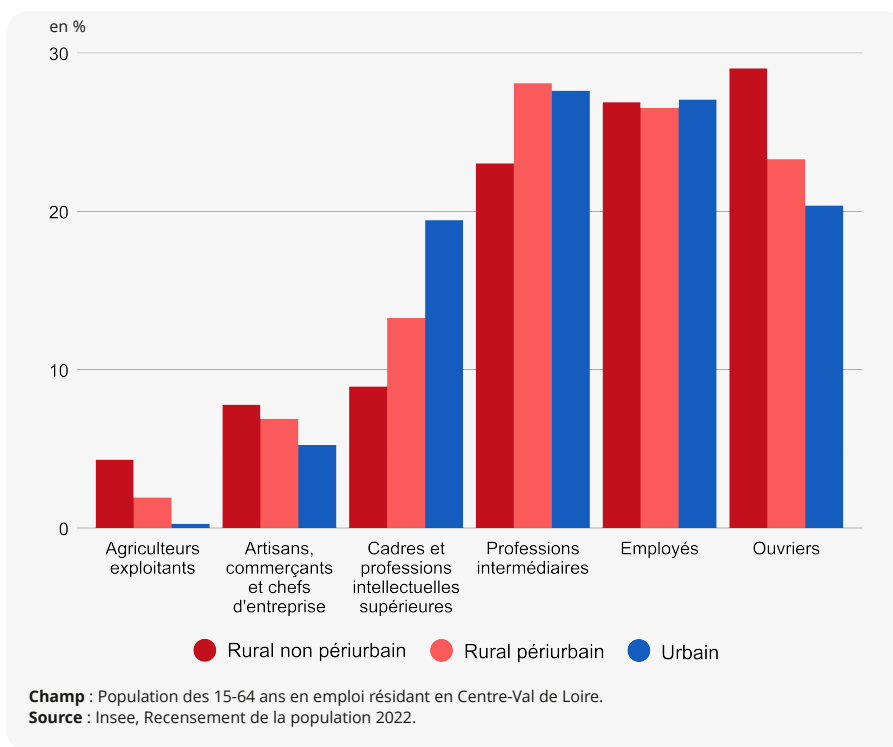
Ces différences de niveaux d'études s'expliquent en partie par l'accès limité à l'offre de formation dans le rural, notamment dans le rural non périurbain. En moyenne, 38,2 % des résidents du rural non périurbain ont plus de 45 minutes de trajet pour accéder à un équipement d'enseignement supérieur non-universitaire, 48,8 % à un équipement de formation continue, 51,6 % à un équipement d'enseignement du second degré et même 94,6 % pour un équipement d'enseignement supérieur universitaire. Par conséquent, une partie des étudiants urbains sont des jeunes issus du rural qui ont déménagé pour poursuivre leurs études en ville.

Les travailleurs du rural sont plus souvent des ouvriers

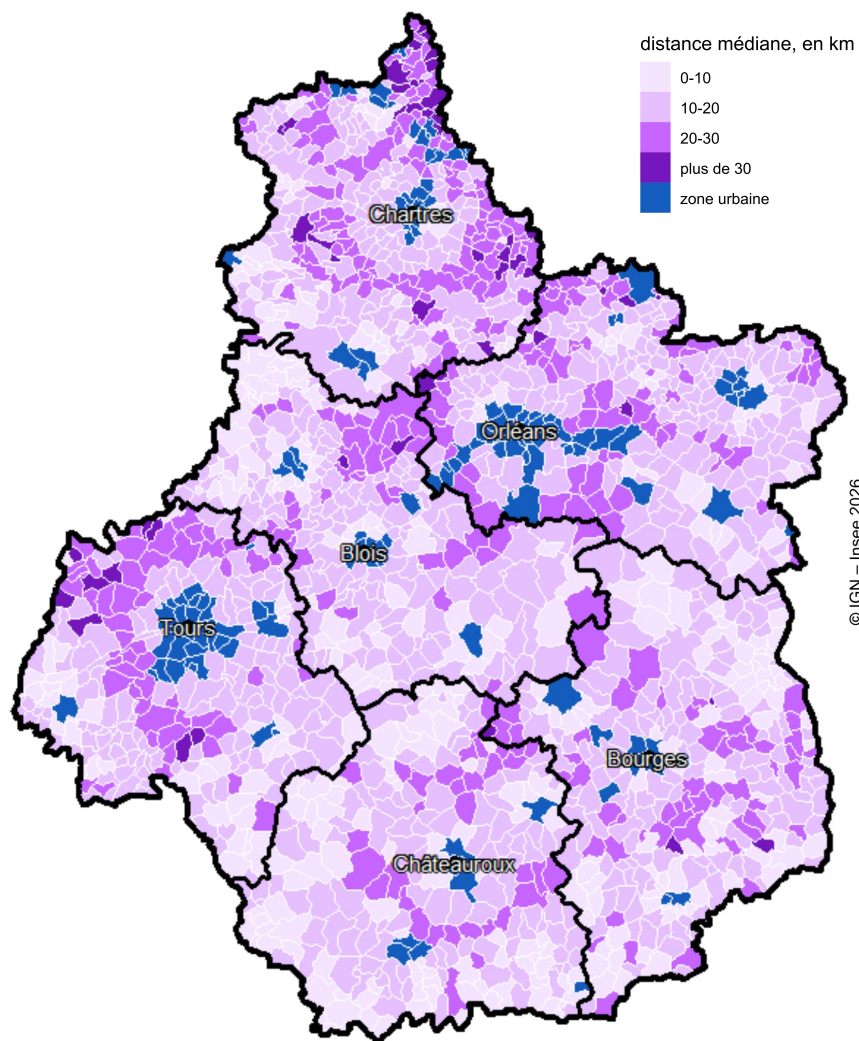
Les travailleurs n'occupent pas les mêmes types d'emploi selon qu'ils habitent dans le rural ou dans l'urbain. En effet, ceux résidant dans le rural sont plus souvent des ouvriers, notamment dans le rural non périurbain (29,0 %, contre 23,3 % dans le rural périurbain et 20,4 % dans l'urbain) ► **figure 2**. Les ouvriers du rural exercent leur activité professionnelle dans des secteurs différents : plus souvent dans l'industrie manufacturière et l'agriculture, et moins dans les activités de services administratifs et de soutien.

De plus, les travailleurs du rural sont cadres ou occupent une profession intellectuelle supérieure dans une proportion moindre (8,9 % dans le rural non-périurbain contre 13,3 % dans le périurbain et 19,4 % dans l'urbain). En outre, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise de plus de dix salariés représentent 7,3 % des travailleurs du rural, contre 5,2 % de ceux de l'urbain. Les conditions d'emploi des travailleurs

► 2. Groupe socioprofessionnel des personnes en emploi, résidant dans le rural et dans l'urbain



► 3. Distance médiane domicile-travail par commune des actifs en emploi résidant dans le rural en 2022



Champ : Actifs en emploi résidant en Centre-Val de Loire et travaillant en France métropolitaine, avec une distance domicile-travail inférieure à 150 km.

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

résidant dans le rural sont globalement meilleures que dans l'urbain. Ils sont moins souvent à temps partiel (12,5 % dans le rural contre 14,3 % dans l'urbain). Ils sont moins nombreux à être en contrat à durée limitée (6,7 % dans le rural contre 9,1 % dans l'urbain). Enfin, ils sont moins fréquemment en intérim (1,9 % dans le rural contre 2,6 % dans l'urbain).

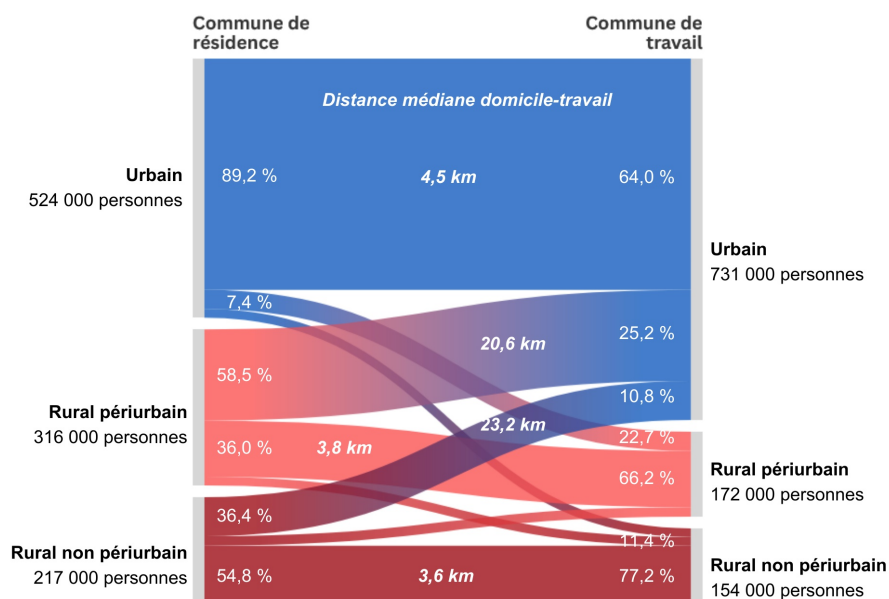
Des contraintes de distance au travail pèsent sur les ruraux

La contrainte de l'éloignement au lieu de travail pèse particulièrement sur les ruraux. Ils utilisent davantage une voiture, un camion ou une fourgonnette pour aller travailler (86,4 % contre 70,8 % pour les urbains), et cette part est plus élevée dans le rural périurbain (87,5 %) que dans le rural non périurbain (84,9 %). Parmi les ménages dont au moins un adulte est chômeur, 7,4 % ne possèdent pas de voiture, ce qui peut être une contrainte particulièrement importante en milieu rural. Dans le rural non périurbain, cette part s'élève à 9,0 %.

Tous modes de transport confondus, la part de travailleurs qui effectuent plus de 10 km pour aller travailler est deux fois plus élevée dans le rural (62,1 %) que dans l'urbain (27,9 %) ► **figure 3**. Les travailleurs vivant dans le rural périurbain sont ceux pour lesquels cette part est la plus élevée (68,1 %, contre 53,2 % pour le rural non périurbain). Lorsqu'ils travaillent dans l'urbain, les ruraux non périurbains ont cependant de plus grandes distances médianes à parcourir (23,2 km contre 20,6 km pour les ruraux périurbains). Par ailleurs, la distance médiane pour aller travailler est plus grande pour les habitants du rural qui sont cadres ou qui exercent une profession intellectuelle supérieure (17,7 km) et ceux qui exercent une profession intermédiaire (17,4 km), par rapport à ceux qui sont employés (13,3 km) ou ouvriers (15,4 km). Les distances médianes sont encore plus élevées pour les travailleurs résidant dans le rural périurbain, par exemple la moitié des cadres y parcourt plus de 18,5 km.

Les travailleurs résidant dans le rural périurbain exercent leur activité majoritairement dans l'urbain (58,5 %), puis dans le rural périurbain (36,0 %). Ceux du rural non périurbain restent en premier lieu y travailler (54,8 %) contre 36,4 % en milieu urbain ► **figure 4**. Travailler en milieu rural est bien moins fréquent pour les citadins : seuls 10,8 % y exercent leur profession. En effet, il y a moins de personnes qui travaillent dans le rural que

► 4. Flux domicile-travail et distances médianes selon le type de commune



Note : Les effectifs sont arrondis au millier. Les pourcentages sont calculés avant arrondi.

Lecture : Sur les 316 000 personnes en emploi résidant dans le rural périurbain, 58,5 % travaillent dans l'urbain. Elles représentent 25,2 % des 731 000 travailleurs en milieu urbain. La moitié d'entre elles parcourt plus de 20,6 km pour se rendre sur son lieu de travail.

Champ : Population des 15-64 ans en emploi résidant en Centre-Val de Loire.

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

de personnes qui y habitent. Pour 100 travailleurs vivant dans le rural, seulement 61 emplois sont dénombrés. La balance est encore plus déséquilibrée dans le rural périurbain (53 pour 100) ; cela traduit son aspect résidentiel.

Les femmes du rural plus souvent au chômage que les hommes

Dans le rural, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être au chômage que les hommes (7,1 % des femmes, contre 6,7 % des hommes) alors que c'est l'inverse dans l'urbain (9,5 % des femmes contre 9,7 % des hommes). Cet écart avec les hommes se retrouve aussi bien dans le rural périurbain que non périurbain. Enfin, 6,4 % des chômeurs du milieu rural sont des mères de familles monoparentales.

Les inactifs, lorsqu'ils ne sont ni étudiants ni retraités, peuvent rencontrer des freins importants (éloignement, faible niveau de diplôme, etc.) d'insertion ou de réinsertion professionnelles. Dans le rural, 7,5 % des 15 à 64 ans sont dans ce cas, soit 46 400 individus. Les femmes inactives sont moins souvent des femmes au foyer (44,3 %, contre 48,0 % dans l'urbain).

En dehors des femmes et des hommes au foyer, les inactifs (personnes en situation de maladie ou d'invalidité, personnes découragées de rechercher un emploi, etc.), sont plus souvent des femmes dans le rural (51,1 %) en opposition au milieu urbain (48,7 % de femmes). ●

Céline Birot, Nicolas Goupil, Émilie Piraux (Insee), Blandine Grimaldi (Commissaire à la lutte contre la pauvreté)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Encadré - Politiques publiques de soutien aux habitants du rural

L'amélioration des conditions de vie des habitants en milieu rural constitue l'un des enjeux majeurs de la lutte contre la pauvreté.

Face à l'isolement et aux contraintes professionnelles de ces habitants, il convient d'agir sur les freins d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, à la culture et aux services publics plus globalement. Au-delà des dispositifs de droit commun portés par les services de l'État (DREETS et DDETS) et ses opérateurs (France Travail), le Pacte des solidarités de la Loi Plein emploi, permet de cibler directement les publics vulnérables des intercommunalités les plus en difficultés en milieu rural pour soutenir des actions de mobilités solidaires, d'insertion professionnelle, ou de lutte contre l'isolement.

► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Dans son premier niveau, à 3 catégories, la grille communale permet ainsi de distinguer trois types de communes : les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire qui constituent l'urbain, et les communes rurales. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les communes rurales périurbaines, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des communes rurales non périurbaines, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population. Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres d'un point de vue monétaire lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Les parts de ménages pauvres ne tiennent compte dans cette étude que des ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif. Ceux au revenu disponible négatif, par exemple les indépendants ou agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année, sont écartés.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont d'une part, les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs, sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le recensement ne suit pas les critères définis par le Bureau international du travail (BIT). Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT, et inversement. Il n'est pas non plus forcément inscrit à France Travail.

► Sources

Recensement de la population 2022 ; Filosofi 2021 ; Base Permanente des Équipements 2024.

► Pour en savoir plus

- **Fégar T., Simonovici M., Gerardin M., Bolusset A., Burel G., Lemaire P.-O., Thillet J.-F., Vallès V. (Insee)**, "Panorama de la pauvreté en Centre-Val de Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales", *Insee Dossier Centre-Val de Loire n°9*, octobre 2023.
- **Aude J., Labosse A. (Insee)**, "Un habitant sur dix est pauvre dans les territoires ruraux", *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°162*, juin 2023.
- **Chaumeron S., Lécroart A. (Insee)**, "Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural", *Insee Première n°1948*, mai 2023.
- **Reversé C. (Céreq)** "Le marché de l'emploi rural : le dernier bastion de l'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme ?", *extrait du Céreq Echanges n°16*, novembre 2020.

